



## HONORAIRES DE NEGOCIATION

**MANDATS DE VENTES :** Honoraires à la charge du vendeur  
**MANDATS DE RECHERCHES :** Honoraires à la charge de l'acquéreur

Tarifs pour les particuliers	Jusqu'à 10,00%
Tarifs pour les professionnels	Jusqu'à 20,00%

En % TTC (TVA 20% incluse) sur le montant de la vente du bien immobilier

\*Nos pourcentages peuvent faire l'objet de variation en cas de vente de bien spécifique.

### **HONORAIRES DE LOCATION DE LOGEMENT :**

**PROPRIETAIRE** : - Entremise et Négociation: offertes – Visite, constitution du dossier, rédaction bail soit 10 euros le m<sup>2</sup> pour les ZONES TENDUES et 8 euros le m<sup>2</sup> pour les ZONES DETENDUES + Etat des lieux soit 3 euros TTC/m<sup>2</sup>

**LOCATAIRE** : - Visite, constitution du dossier, rédaction bail soit 10 euros le m<sup>2</sup> pour les ZONES TENDUES et 8 euros le m<sup>2</sup> pour les ZONES DETENDUES + Etat des lieux soit 3 euros TTC/m<sup>2</sup>

Honoraires de location conformes à la loi ALUR Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 et décret n° 2014- 890 du premier Août 2014

Dans le cas d'un partenariat avec une autre agence, les honoraires prévus dans le mandat de vente de l'agence partenaire pourront être répartis entre L'IMMOBILIERE DU ROY RENE et l'agence partenaire

Grille d'honoraires en vigueur à compter du 29 Août 2024.

Article 2 et 3 de l'arrêté du 29 Juin 1990  
Article L. 121-1 du code de la consommation

Agence d'Aix-en-Provence, carte professionnelle  
N°CPI 1310 2016 000 012 388